

Faire un don par testament à un organisme de bienfaisance... À la portée de tous !

De plus en plus de gens s'intéressent aux dons planifiés puisqu'il s'agit d'un excellent moyen d'aider les organismes de bienfaisance à poursuivre leur mission, et ce, à long terme. Certains individus cependant pensent encore que faire un don par testament à un organisme de bienfaisance est réservé aux personnes fortunées et seules.

Bien que les revenus d'un défunt peuvent avoir été modestes, chaque personne est réputée avoir disposé à son décès de ses biens à leur juste valeur marchande, ce qui peut entraîner un important gain en capital sur lequel il y aura des impôts à payer. Il faut donc toujours considérer l'impact fiscal de cette disposition des biens au moment du décès afin de déterminer quel don sera le plus profitable aux héritiers.

Exemple d'une dame au cœur qui voit loin

M^{me} Généreux est veuve et âgée de 65 ans; elle a pris sa retraite cette année et désire revoir son testament. Elle aimerait prévoir un don à un organisme qui lui tient à cœur. Soucieuse cependant du bien-être de ses enfants, elle voudrait poser ce geste philanthropique sans toutefois les priver d'une partie trop importante de leur patrimoine. Elle s'interroge sur la dette fiscale que ses enfants devront assumer à son décès. Son taux d'imposition est de 48,2 %.

M^{me} Généreux a accumulé 200 000 \$ dans des REER qu'elle ne pense pas utiliser, considérant qu'elle a peu de dépenses et bénéficie d'un fonds de pension qui lui permet de vivre confortablement. Elle prend ses vacances à son chalet qu'elle a acquis il y a plus de 20 ans et qui lui permet de voir ses enfants. Ce chalet a une valeur marchande de 150 000 \$. Puisqu'elle l'a acquis pour la somme de 75 000 \$, elle aurait un gain en capital de 75 000 \$ à son décès dont 50 % sera imposable. Elle possède également une résidence évaluée à 335 000 \$ libre de toute hypothèque dont elle a hérité de ses parents et qu'elle désire léguer à ses enfants. En résumé :

ACTIFS	VALEUR	IMPÔTS À PAYER	HÉRITAGE NET
REER	200 000,00	96 400,00	103 600,00
Chalet	150 000,00	18 075,00	131 925,00
Résidence	335 000,00	–	335 000,00
Assurance vie	50 000,00	–	50 000,00
Total	735 000,00	114 475,00	620 525,00

M^{me} Généreux se demande quelle serait la situation si elle faisait bénéficier son organisme préféré du capital assuré de sa police d'assurance vie. L'impact est le suivant :

	VALEUR	IMPÔTS À PAYER	HÉRITAGE NET
REER	200 000,00	96 400,00	103 600,00
Chalet	150 000,00	18 075,00	131 925,00
Résidence	335 000,00	–	335 000,00
Assurance vie	50 000,00	–	don
Reçu = moins d'impôts et plus d'encaisse		(24 100 \$)	24 100,00
Total	735 000,00	90 375,00	594 625,00

M^{me} Généreux a vite constaté que son don procurerait 24 100 \$ en économie d'impôts tout en soutenant généreusement l'oeuvre qui lui tient à coeur. L'impact réel de son don de 50 000 \$ sur l'héritage net de ses trois enfants serait de 25 900 \$ soit 8 633,33 \$ pour chacun d'eux.

En conclusion

Que vous choisissiez de léguer à un organisme de bienfaisance reconnu par l'Agence du revenu du Canada, une police d'assurance vie, un pourcentage de vos actifs, une résidence, ou vos REER, votre don aura des répercussions positives non seulement sur les impôts à payer au décès mais sur ceux et celles qui seront aidés par l'oeuvre que vous avez choisie. Dans l'immédiat, vous serez gratifiés par votre geste et transmettez à vos enfants des valeurs auxquelles vous tenez.

Une collaboration de *Un héritage à partager*^{MD} Québec et de M^e Claudia Côté, directrice des dons planifiés, Oratoire St-Joseph du Mont-Royal

Pour en savoir plus sur les dons planifiés, consultez www.unheritage.org
Cette chronique vous est offerte par *Un héritage à partager*^{MD} Québec et ses 160 partenaires philanthropiques.
Merci aux organismes bienfaiteurs et amis pour leur généreux soutien.



Chambre
des notaires
du Québec



CHAMBRE DE LA
SÉCURITÉ FINANCIÈRE



CA
Comptables
agréés



Institut québécois de
planification financière



UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD}
Québec

Un programme de la
CAGP·ACDPTM
CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONNATIONS

www.unheritage.org